

Assurance-chômage—Loi

à l'application de cette proposition dans certains domaines. Il m'importe peu de savoir si cette proposition satisfait le SCFP ou non.

Des voix: Oh!

M. Leggatt: Je suis d'avis que dans une économie et une société de plein emploi, tout le monde travaille, même les employés du SCFP.

M. Crosbie: Cette fois, vous vous êtes mis les pieds dans les plats.

Une voix: Et le CTC?

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, mes amis qui font partie de ce syndicat très efficace et très dynamique qu'est le SCFP comprendront facilement qu'ils s'agissait de plaisanteries. Selon moi, les membres du SCFP ne le cèdent en rien aux autres Canadiens pour ce qui est de leur ardeur au travail.

Revenons à la position qu'ont adoptée les provinces. Dans son exposé initial mon collègue, le député de Provencher a dit que celles-ci s'étaient opposées à ces modifications, et à juste titre.

La Colombie-Britannique estime qu'elle devra dépenser, une fois que ces modifications à la loi sur l'assurance-chômage seront en vigueur, entre 35 et 40 millions de dollars en sus des prestations d'aide sociale qu'elle verse déjà. En réalité, en limitant le nombre des chômeurs admissibles aux prestations d'assurance-chômage, nous ne faisons qu'interchanger certaines prestations sociales. Je constate que le secrétaire parlementaire hoche la tête et j'aimerais bien qu'il me reprenne.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais je dois l'informer que son temps de parole est écoulé.

M. Epp: Monsieur l'Orateur, le député de New Westminster (M. Leggatt) me permettrait-il une question?

M. Leggatt: Certainement.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Il faudrait le consentement unanime de la Chambre puisque le député de New Westminster a épuisé son temps de parole. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La parole est au député de Provencher.

M. Epp: Merci, monsieur l'Orateur. Je serai bref. Je voudrais demander au député de New Westminster . . .

M. Landers: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il n'y a pas eu de consentement unanime.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Il n'y a pas eu de consentement unanime. La parole est au député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie).

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, le moment est mal choisi pour moi de parler à la Chambre ce soir, car j'ai le cerveau en compte . . .

[M. Leggatt.]

Une voix: Encore une fois?

M. Crosbie: . . . après avoir écouté les sempiternelles sornettes du député de New Westminster (M. Leggatt).

Ces messieurs à ma gauche sont des spécialistes quand il s'agit de répartir ce qu'un autre a créé. Si nous entendions dire qu'ils ont créé quelque chose, qu'ils ont augmenté notre produit national brut et la richesse dont peuvent jouir les Canadiens, je serais le premier à les féliciter. Ils siègent à notre gauche et nous les entendons continuellement présenter des motions en vertu de l'article 43 du Règlement, demandant qu'on augmente, qu'on élargisse, qu'on paie davantage, mais ils se gardent bien de dire comment les contribuables canadiens, les travailleurs qui créent la richesse feraient face à ces dépenses.

M. Nystrom: Comparez Terre-Neuve à la Saskatchewan.

M. Crosbie: Les gens qui siègent à ma gauche me font penser à un livre d'Ernest Hemingway intitulé «Le soleil se lève aussi», sauf que dans leur cas l'argent ne pousse pas au soleil. Avec eux, il n'y a jamais d'accroissement du produit national brut. Ils sont uniquement intéressés à distribuer les richesses que nous avons récoltées.

M. Nystrom: Voyez ce qui se passe en Saskatchewan.

M. Crosbie: Est-ce que la Saskatchewan a fondé les mines de potasse? Non. Elle les a nationalisées et se les est appropriées aux dépens de leurs propriétaires.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Je ne voudrais pas trop m'acharner sur eux ce soir, monsieur l'Orateur, parce qu'ils forment une troupe de pauvres diables. Quiconque les observe avec impartialité s'apercevra que ce sont les rares survivants d'une troupe dispersée dont il ne restera même pas de quoi bâtir un parti après les prochaines élections. Ils sont finis. Ils forment le parti de la décence. Ce sont les seuls à voir des idées décentes. Ce sont les seuls dont le cœur saigne devant le sort des infortunés. Ils geulent, se lamentent et gémissent alors que les bêtes cruelles et sans cœur que nous sommes vont gouverner le pays sans eux. Nous allons nous passer d'eux pendant un siècle.

Je voudrais revenir sur ce que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen) a dit en ouvrant le débat à la Chambre le 9 novembre dernier. Je vous renvoie au harsard du 9 novembre dernier. Il s'est attaqué sans ménagements au nouveau président d'Air Canada. Il a durement critiqué les propositions et les initiatives gouvernementales depuis 1971 parce que tous les problèmes ont surgi en 1971 par la faute de l'honorable Bryce Mackasey qui dirigeait le gouvernement à l'époque. Certaines modifications ont été apportées à la loi et le gouvernement a présenté une nouvelle version de la loi sur l'assurance-chômage qui portait en elle les ferments de sa propre excentricité. Depuis huit ans, le gouvernement fait machine arrière, il prône la parcimonie. Il y a une éternité que cela dure, dirait-on, car notre gouvernement devient caduc, il est en perte de vitesse, et il se traîne cauteusement jusqu'aux prochaines élections.